

Question écrite du 30 mars 2022 de Mme Fabienne Beaud et M. Alain Miserez: «Soutien aux abonnements TPG».

Le Conseil administratif a décidé d'octroyer une indemnité aux enfants dès six ans pour l'obtention d'un abonnement aux Transports publics genevois (TPG). Cette mesure fait suite à une action antérieure du Parti démocrate-chrétien, qui avait réussi à convaincre le Conseil municipal de soutenir les jeunes gens et les familles dans l'achat de leur abonnement.

- Quel est le coût de cette prestation?
- Quelles sont les modalités d'obtention de cette prestation?
- Quel département sera impacté par cette prestation?